



Excelia Audit

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris

1000 Visages Production

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

1, square de la résistance
91000 EVRY

Excelia Audit
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris
21, rue de Crimée
75019 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'assemblée générale,

1 ■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 1000 VISAGES PRODUCTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau de l'association le 27 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 ■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 ■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 2 novembre 2020

Le Commissaire aux comptes
Excelia Audit
Membre de la Compagnie Régionale de
Paris



Karène Zagoury
Associée

Comptes annuels – exercice clos le 31 décembre 2019

1000 VISAGES PRODUCTION
Siège social : 1, square de la résistance
91000 EVRY

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 783	908	1 874	2 662
Immobilisations corporelles	87 070	58 570	28 501	34 705
Immobilisations financières	41 358		41 358	38 194
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	131 212	59 478	71 733	75 561
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 427		2 427	6 810
Autres	98 655	3 163	95 492	62 693
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	204 391		204 391	145 867
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	305 473	3 163	302 310	215 370
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	200		200	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	200		200	
TOTAL GENERAL	436 885	62 641	374 244	290 931

Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :				
--	--	--	--	--

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	46 231	-14 650
Report à nouveau	140 866	155 516
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	187 097	140 866
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	2 736	3 838
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	189 833	144 704
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	124 312	79 000
FONDS DEDIES		3 750
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 662	18 569
Autres	39 873	22 469
TOTAL DETTES	56 535	41 038
Produits constatés d'avance	3 563	22 438
TOTAL GENERAL	374 244	290 931

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

60 099

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	46 798	40 539
Production stockée		
Production immobilisée		516
Subventions d'exploitation	393 755	481 028
Cotisations		
Autres produits	209 894	25 127
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	650 448	547 209
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	169 446	162 509
Impôts, taxes et versements assimilés	1 445	2 763
Rémunérations du personnel	186 895	146 974
Charges sociales	62 092	59 900
Dotations aux amortissements	139 430	194 242
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	2 162	676
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	561 470	567 063
RESULTAT D'EXPLOITATION	88 978	-19 854
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 552	1 204
CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 298	1 000
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		5 000
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	46 231	-14 650

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Association 1000 Visages Production

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 374 244 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 46 231 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les provisions sont constituées en fonction des litiges connus à la date de clôture et du risque d'irrecouvrabilité.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Evénements postérieurs à l'exercice

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité et de l'exploitation. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie COVID-19 et des mesures annoncés par le gouvernement, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact en éventuel.

A la date d'arrêtés des comptes de l'entité de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association en 2019 s'établit à 82.491€

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sur des biens renouvelables par l'Association sont inscrites en fonds propres et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les subventions d'investissement sur des biens non renouvelables par l'Association sont inscrits en autres fonds associatifs. Ces subventions font l'objet d'une quote-part de subvention virée au compte de résultat chaque année au prorata du financement. Elles sont amorties au même rythme que les amortissements des biens financés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des produits de cessions de droits de diffusion télévisuelle. Ces droits sont généralement cédés pour une durée de 3 ans. La reconnaissance du revenu lié à ces produits est étalé au prorata temporis de la durée du contrat de cession.

A la clôture de l'exercice, les produits de cessions de droits restant à courir sur les exercices subséquents sont enregistrés en produits constatés d'avance.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	296 901	575	294 693	2 783
Immobilisations incorporelles	296 901	575	294 693	2 783
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 271			19 271
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 538			10 538
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 062	3 200		57 261
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	83 871	3 200		87 070
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	38 194	3 165		41 358
Immobilisations financières	38 194	3 165		41 358
ACTIF IMMOBILISE	418 965	6 940	294 693	131 212

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	294 239	847	294 178	908
Immobilisations incorporelles	294 239	847	294 178	908
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 171	100		19 271
- Installations générales, agencements aménagements divers	470	1 432		1 902
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 525	7 872		37 397
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	49 166	9 404		58 570
ACTIF IMMOBILISE	343 405	10 251	294 178	59 478

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 142 641 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	41 358	3 000	38 358
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 427	2 427	
Autres	98 655	98 655	
Charges constatées d'avance	200	200	
Total	142 641	104 282	38 358
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	79 000	124 312	79 000		124 312
Total	79 000	124 312	79 000		124 312
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			79 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 60 099 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 662	16 662		
Dettes fiscales et sociales	38 344	38 344		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 529	1 529		
Produits constatés d'avance	3 563	3 563		
Total	60 099	60 099		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS.FACT NON PARVENUES	10 626
DETTES PROVISION. POUR CONGES PAYES	3 047
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	734
Total	14 407

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	200		
Total	200		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produit d'exploitation	3 563		
Total	3 563		

Autres informations

Effectif Moyen

L'effectif moyen de la période au 31/12/2019 est de 6,40 il se décompose comme suit :

- Intermittens 1,52
- Permanents CDI 2,02
- Permanents CDD 2,86

Donations**Fonds dédiés**

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
<i>FONDS DEDIES</i>	3 750	3 750	3 750		
Sous total	3 750	3 750	3 750		
Sous total					
TOTAL	3 750	3 750	3 750		